



Chapitre III : LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

Sommaire

1) Eléments pour un diagnostic agricole.....	p156
A) Les exploitations, activités et surfaces déclarées.....	p156
B) Les potentialités agricoles.....	p160
C) La valorisation de produits agricoles : les signes officiels de qualité et d'origine (INAO).....	p169

Eléments pour un diagnostic agricole

A) Les exploitations, activités et surfaces déclarées

- Les espaces cultivés

L'activité agricole de Santa Reparata di Balagna constitue un paysage historique majeur et structure encore majoritairement son territoire.

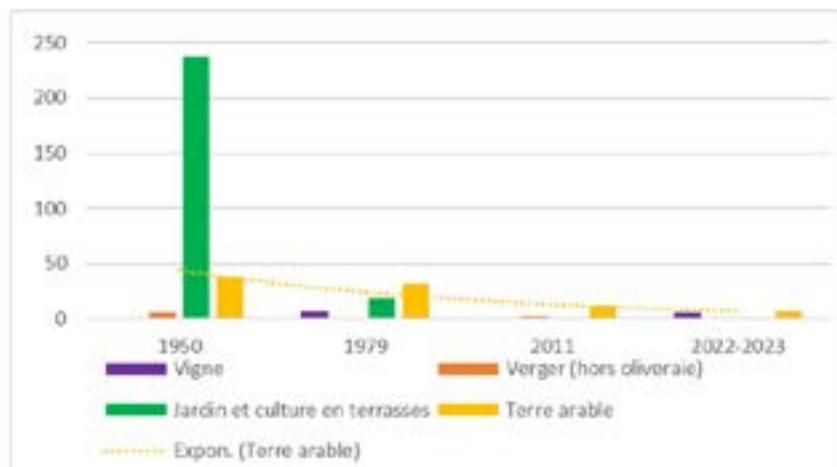
Les espaces agricoles ceinturaient les espaces urbains et les espaces naturels autour de :

- ° la plaine du Reginu et la vallée du Ghjuvaggiu qui ont toujours été utilisées pour l'agriculture au regard de leurs potentialités et de la proximité d'un réseau d'irrigation. Le climat et la fertilité des terres environnantes ont notamment permis à la vallée du Reginu d'être un cœur de production corse.
- ° des reliefs plus «contraints» qui portent encore les traces d'une activité traditionnelle des jardins en terrasse.

Les espaces cultivés existent encore aujourd'hui en se caractérisant par la faiblesse de la diversité des pratiques agraires. La majorité des surfaces est réservée à l'élevage (estives, landes, fourrage et prairies permanentes); oliveraies et vignes restent en activité et quelques vergers d'agrumes sont implantés en sortie Est du village.

Des structures de transformations sont présentes : huile d'olive ou une savonnerie à base de lait d'ânesse. On trouve également au village des boutiques qui promeuvent la production locale (charcuterie, fromage, confiture, miel, biscuits).

Évolution des espaces cultivés entre 1950 et 2022-23



	Vigne	Verger	Jardin	Terre arable	Total des terres cultivées (en ha)
1950	0	5	238	38	282
1979	7	2	18	32	59
2011	0	3	0	12	15
2022-23	6	0	2	7	15

Sources Cyrnea (diagnostic agricole)

Les surfaces des espaces cultivés n'ont cessé de diminuer depuis 1950 :

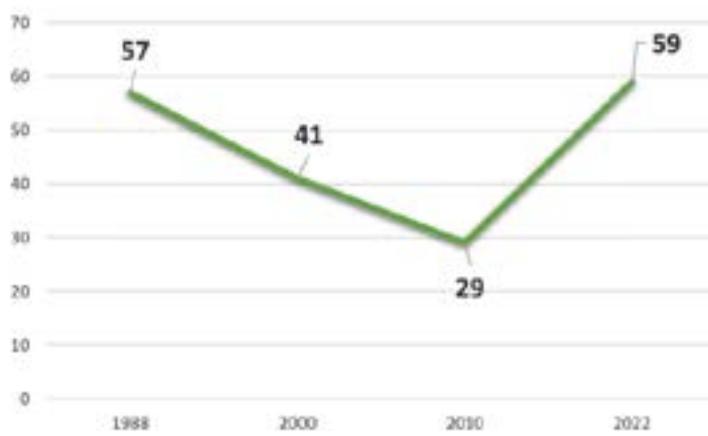
- Depuis 2010, comme le révèle l'étude du registre parcellaire graphique (RPG), les surfaces agricoles déclarées sur la commune de Santa Reparata di Balagna se stabilisent **autour des 370 ha.** (Cf. Figures qui suivent).
- À l'inverse, la SAU de Santa Reparata di Balagna poursuit la réduction engagée ces dernières années passant en 2010 de 348 ha à 324 ha en 2020.

Les terres agricoles ont été confrontées à plusieurs facteurs conduisant à sa déprise. La viabilité des activités agricoles est la principale source de recul.

Cependant l'évolution du front urbain soutenu le long des axes routiers a accompagné le phénomène. La pression urbaine a engendré la consommation de 18 hectares de jardins et vergers en terrasse, 14 hectares de terres arables, 12 hectares d'oliviers et 17 hectares de prairies.

- Les exploitations et exploitants

- Après un déclin sur le territoire entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitation agricoles a augmenté depuis 2010 comme le montre le graphique ci-après :



Sources Cyrnea (diagnostic agricole)

- En ce qui concerne les exploitations ayant leur siège sur la commune, le recensement agricole (AGRESTE) de 2010 relève la présence de 7 exploitations, 19 exploitations en 2000 et 17 exploitations en 1988.

Les dernières données de 2020 indiquent 11 exploitations ayant leur siège.

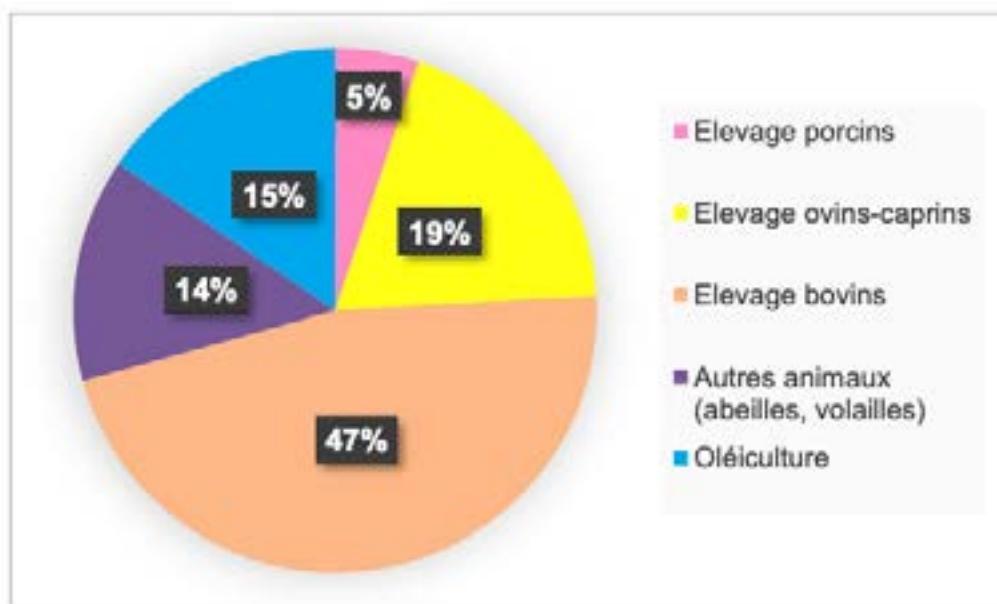
Ces résultats soulignent, qu'en l'espace d'une vingtaine d'années, le nombre d'exploitations ayant leur siège a globalement diminué mais néanmoins reste relativement stable.

Données principales	2010	2000	1988
Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	7	19	17
Travail dans les exploitations (unité de travail annuel)	7	18	23
Orientation technico-économique de la commune	Ovins et caprins	Polyculture et polyélevage	Non renseigné
Superficie agricole utilisée (en ha)	348	735	711
Cheptel (unité de gros bétail)	216	474	762
Dont terres labourables (en ha)	5	26	14
Dont cultures permanentes (en ha)	9	91	16
Dont toujours en herbe (en ha)	329	618	680

° Malgré une évolution générale à la baisse, l'agriculture occupe encore une place importante dans l'économie locale.

Les surfaces agricoles déclarées sont majoritairement allouées aux parcours et aires de pacage des cheptels.

Si la typologie des exploitations agricoles est tournée en majorité vers l'élevage bovin (47%), la production agricole est variée sur le territoire: viande bovine, porcine, ovine, caprine, brocciu, fromage, miel, huile d'olive, huile essentielles



Sources Cyrnea (diagnostic agricole)

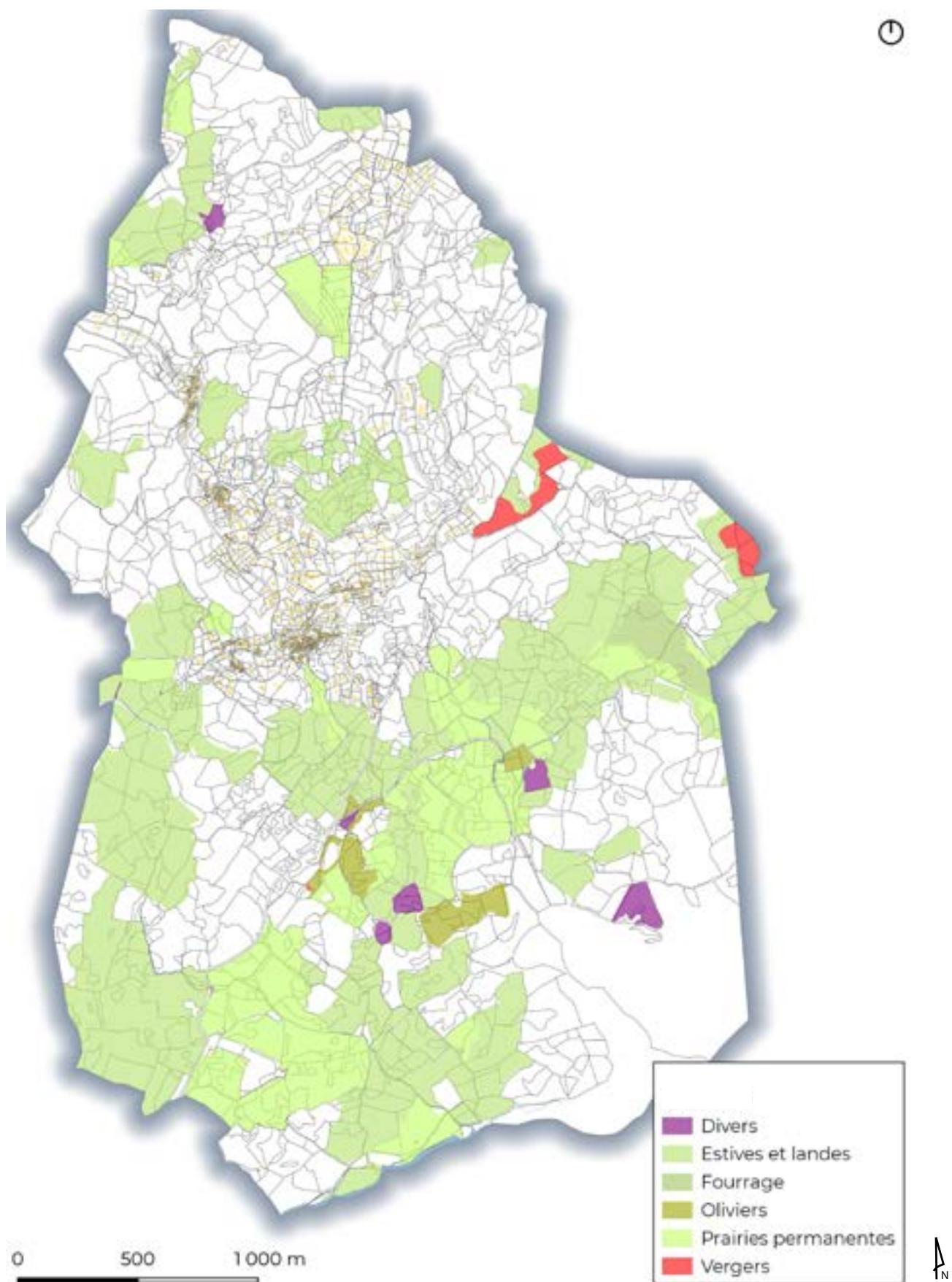
La majorité des exploitations commercialisent en circuit court ou vente directe:

- livraison de la production aux restaurateurs
- vente directe sur l'exploitation
- vente en coopérative ou commerces

	Porcins	Ovins-Caprins	Bovins	Apiculture	Oléiculture
Nombre d'exploitations	3	11	27	7	5
Effectif du cheptel	675	1650	1350		
Production annuelle	300 porcs charcutiers	3 000L de lait	700 veaux	3,5 t de miel	7000 L d'huile d'olive
Label/Certification	IGP			AOP Mele di Corsica	AOP Oliu di Corsica

A partir de ces chiffres récoltés lors des enquêtes et des chiffres-clés de l'Agriculture en Corse (édition 2020), une estimation de la production agricole du territoire a pu être réalisée.

Surface déclarée au RPG 2022



B) Les potentialités agricoles

- Le PADDUC et les potentialités agricoles

Rappelons en préambule que l'une des orientations stratégiques du PADDUC (livrets II et III) **est de protéger les espaces agricoles et sylvicoles, notamment les espaces cultivables à potentialités agronomiques qui sont pour la majorité située en plaine et les terrains qui sont menacés par une forte pression urbaine.**

La volonté étant de doubler la production agricole et sylvicole à 30 ans en corrigeant les évolutions observées de l'occupation du sol : artificialisation, pression foncière et sous-mobilisation. D'autant que «*le poids en volume de la production agricole insulaire reste en deçà des besoins de la consommation locale*».

Les objectifs à retenir en matière de préservation du potentiel productif sont les suivants :

- ° Protéger et maintenir les terres cultivables et à potentialité agropastorale, ainsi que les terres cultivables desservies par un équipement public d'irrigation ou en projet d'équipement;
- ° Maintenir les espaces pastoraux, complémentaires du capital agricole productif, et favoriser leur désenclavement et reconquête;
- ° Protéger et gérer durablement les espaces naturels et forestiers

Dans ce dessein, une typologie des «espaces de production» a été établie pour représenter les enjeux agricoles.

Sont ainsi spatialisés :

Les espaces stratégiques agricoles (ESA) : ils sont constitués par les espaces cultivables (moins de 15 % de pente) à potentialité agronomique, incluant les espaces pastoraux présentant les meilleures potentialités, ainsi que par les espaces cultivables et équipés ou en projet d'un équipement structurant d'irrigation. Leur surface régionale est de 105 119 ha.

Les espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle (ERPAT): ils sont constitués par les espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels. Leur surface régionale est de 120 720 ha.

Les espaces naturels, sylvicoles et pastoraux : ils sont constitués des espaces naturels, forestiers, arborés, agropastoraux ou en friche. Leur surface régionale est de 631 900 ha.

Sur la commune de Santa Reparata di Balagna, le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) comptabilise 287 ha d'espaces stratégiques agricoles (ESA).

Le PADDUC évalue sur la commune à environ 381 hectares d'espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle à préserver.

Il associe, à l'échelle régionale, une cartographie localisant les espaces stratégiques agricoles (ESA) que le P.L.U de Sana Reparata devra respecter.

- *Les espaces de production du PADDUC et le P.L.U*

Il appartient aux documents locaux d'urbanisme de localiser (SCOT) ou de délimiter les espaces de production du PADDUC (PLUi, PLU, cartes communales) chacun à leur échelle.

Dans ce cadre, le Plan local d'urbanisme délimite près de 300 hectares d'ESA.

Dans l'ensemble, son territoire comporte donc une grande surface d'espaces à très forte potentialité agricole (les ESA délimités par le P.L.U représentent 30% de la superficie du territoire).

La délimitation repose sur une analyse méthodologique croisée et multicritère.

- Au préalable, elle est effectuée en étudiant différentes données cartographiées de référence sous un logiciel SIG : les surfaces déclarées (RPG), une couche des pentes inférieures à 15 %, le RPA de l'ODARC, différentes BD IGN (ORTHO, SCAN25 et PARCELLAIRE) ainsi que les photographies aériennes historiques (outil « remonter le temps » de l'IGN).

Précisons que les coupures artificielles (routes) et naturelles (lits des cours d'eau) significatives ont été exclues des surfaces délimitées. Il en est de même pour les secteurs présentant une valeur écologique avérée (espace boisé significatif, ripisylve et zones humides, corridor ou réservoir de biodiversité...).

- Dans un second temps, une visite de terrain a permis d'étudier plus finement la nature des sols, les pratiques actuelles ou les vestiges d'anciennes exploitations ainsi que les contraintes topographiques affectant la possibilité d'une agriculture mécanisée.

Une concertation avec les exploitants agricoles locaux est également envisagée pour cibler des terrains à potentialité qui pourraient permettre un développement des activités et/ou une diversification des filières

° *Le référentiel Pédagogique Approfondi*

Le RPA constitue « une source d'éléments techniques pour l'élaboration de projets, de choix et de stratégies territoriales », comme il est indiqué dans ce document. Nous nous référerons à la classification des terrains donnée par l'ODARC (de A à E) tiré du modèle d'interprétation agronomique du RPA qui détermine les potentialités agricoles du territoire communal. La méthode adoptée par l'ODARC a consisté à :

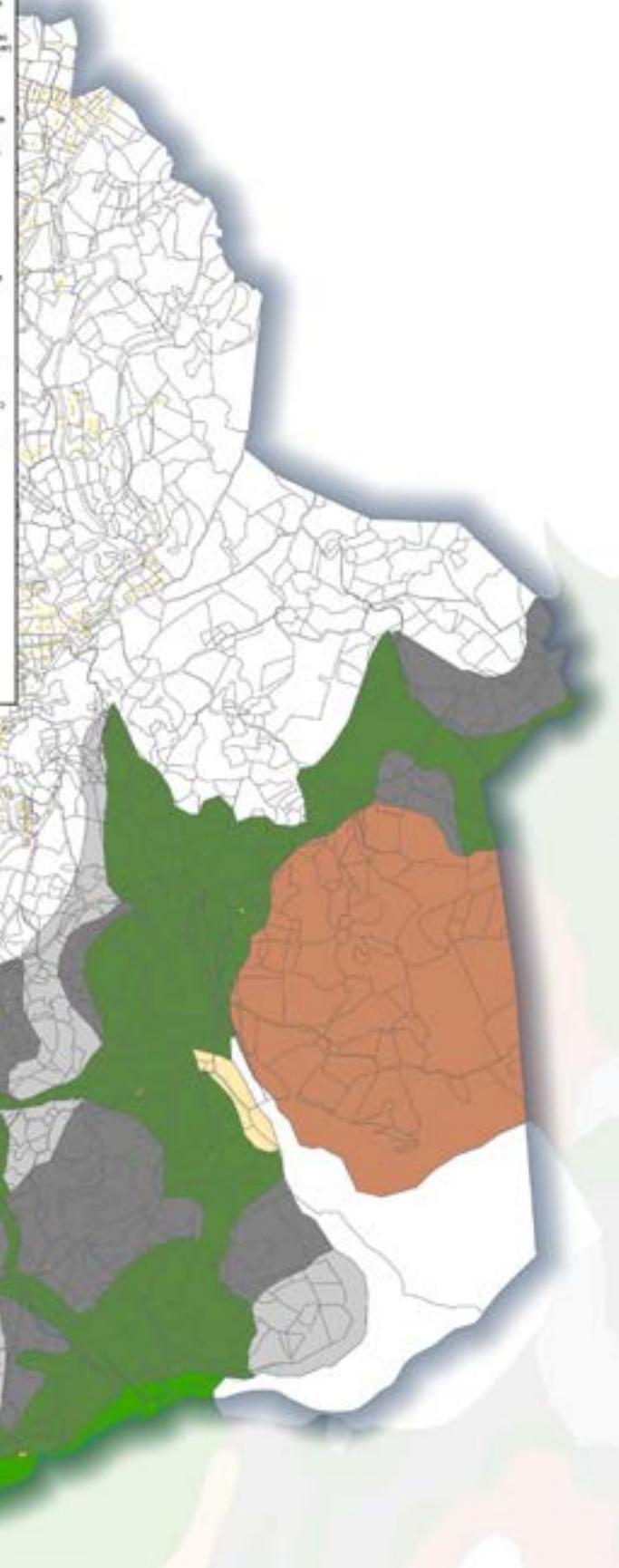
Regrouper les sols 1 à 84, en « famille » de sols pouvant être interprétés avec des arguments et un raisonnement proches. Les critères de regroupements sont : profondeur physique, texture de surface, indice de lessivage et conséquences sur la profondeur physique et sur la stabilité structurale, rapport Na/Mg (sols magnésiens).

Pour chacun des sols lorsque cela était possible, utiliser les données moyennes d'analyses de terre pour déterminer les caractéristiques importantes d'un point de vue agronomique et les classer en facteurs limitants potentiels

Pour chaque facteur limitant potentiel, rechercher les données permettant de mettre en évidence les interactions possibles sur ce facteur. On a ainsi spécifié si ce facteur était uniformément réparti, s'il était facile à corriger, s'il dépendait d'autres facteurs (interactions). En définitive on lui a attribué un « poids » par rapport aux autres facteurs limitants potentiels.

Pour chaque culture (ou ensemble de cultures « comparables »), rechercher (littérature, essais agronomiques, connaissance locale) comment agissent les facteurs limitants de cette culture pour les hiérarchiser.

On a mené cette approche détaillée pour cinq groupes de cultures à enracinement profond :



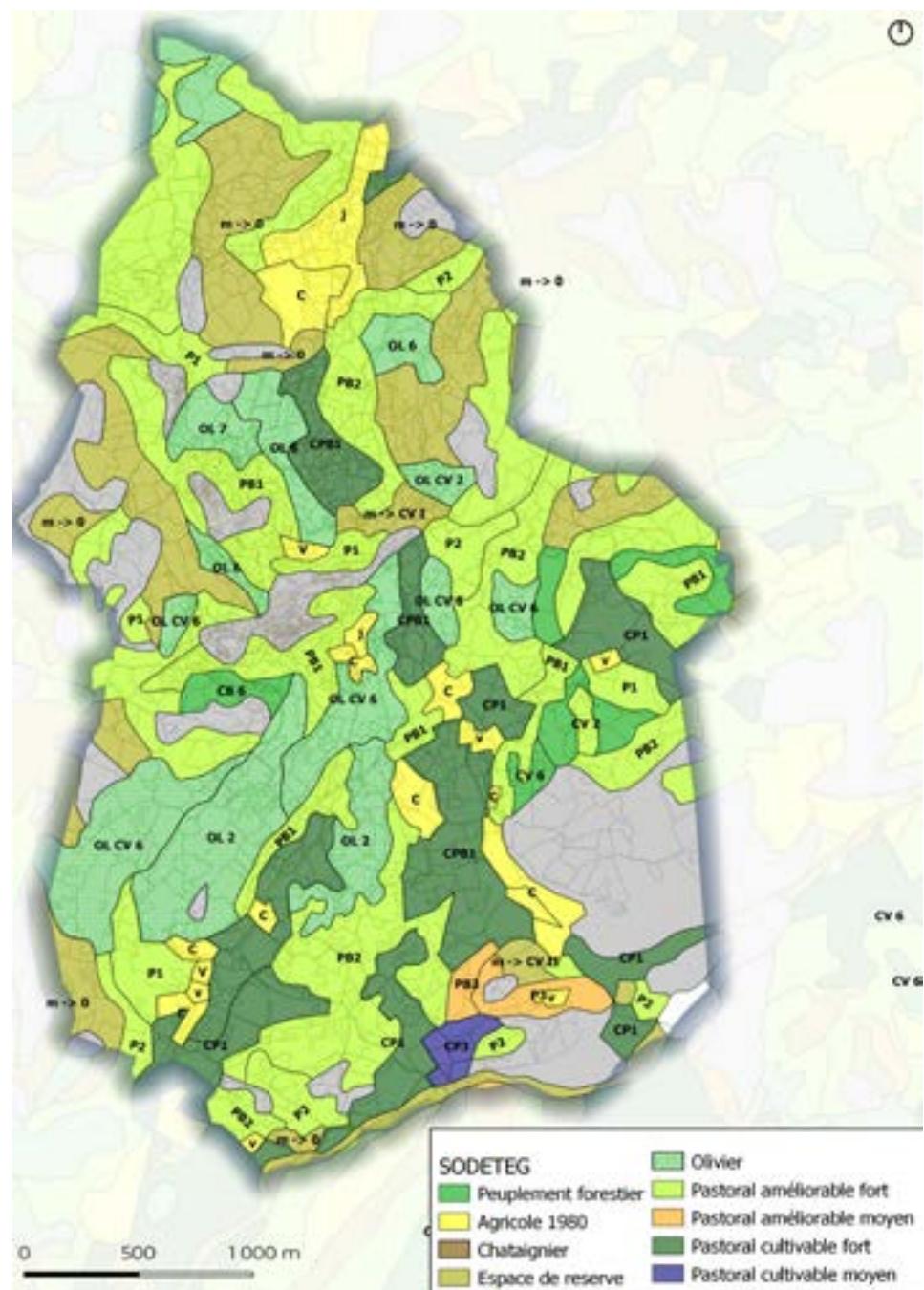
Fourrages irrigués sensibles à l'hydromorphie (ex : luzerne),
 Céréales en sec sensibles à l'hydromorphie (ex : blé),
 Arboriculture irriguée :
 Très sensible à l'hydromorphie (ex : olivier, amandier, kiwi),
 Sensible (ex : agrumes, pêcher, abricotier),
 Peu sensible (pommier, poirier, prunier)

Enfin, à partir des différents éléments ci-dessus, attribuer un classement général qualifiant l'adaptation d'un groupe de culture donné à une famille de sol donnée. Santa Reparata di Balagna regroupe l'essentiel de ces terrains en classes A, B, E, P ou NA : les terrains les plus favorables à l'agriculture étant localisés dans la vallée, il est logique d'y voir la plus forte concentration d'ESA de la commune.

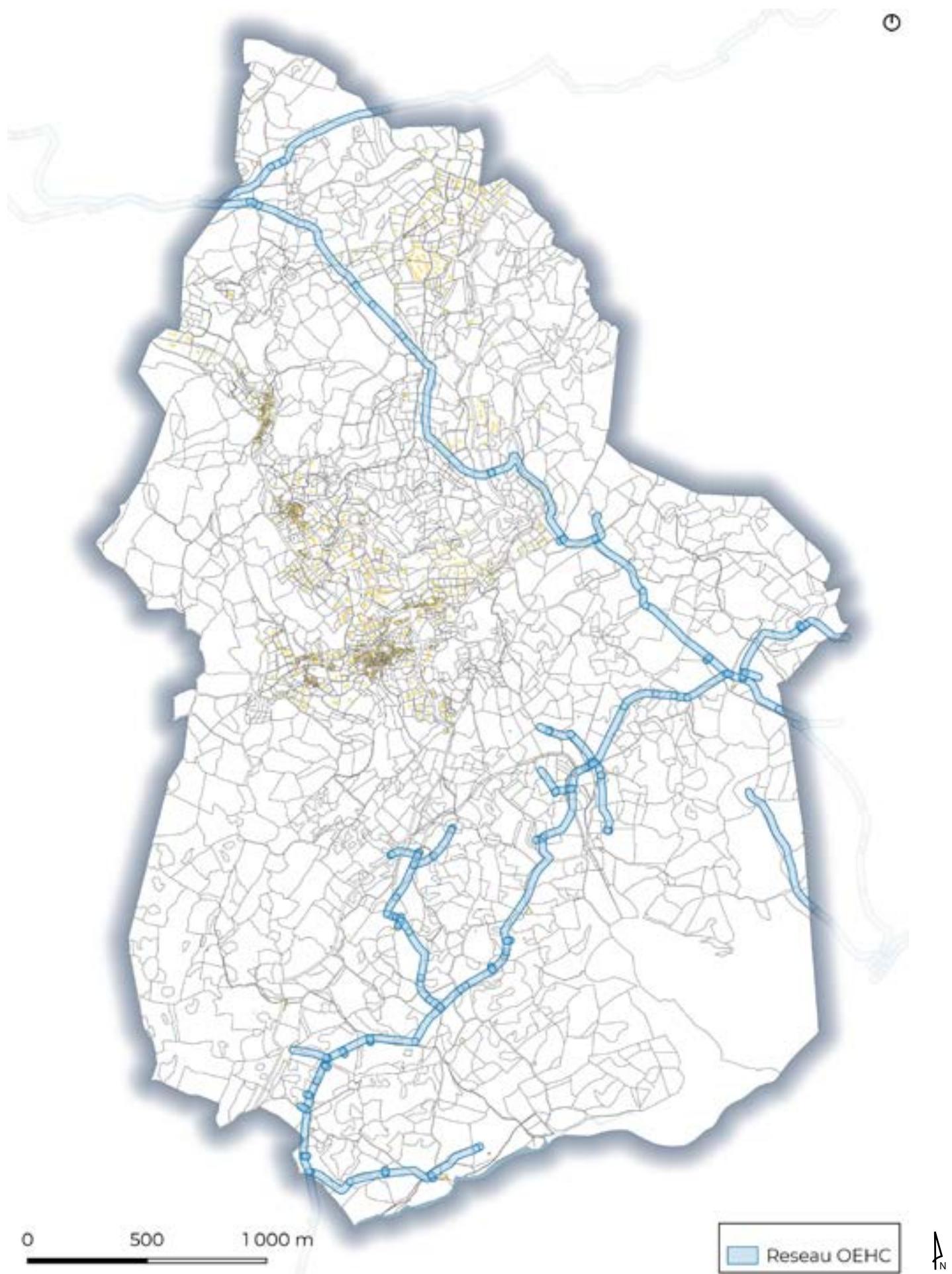
°Le zonage Agro-Sylvo-Pastoral de la SODETEG

Le tableau et les figures qui suivent mettent entre autres en exergue certaines informations de base quant aux potentialités agronomiques et pastorales des terrains.

Surface SODETEG en 2002

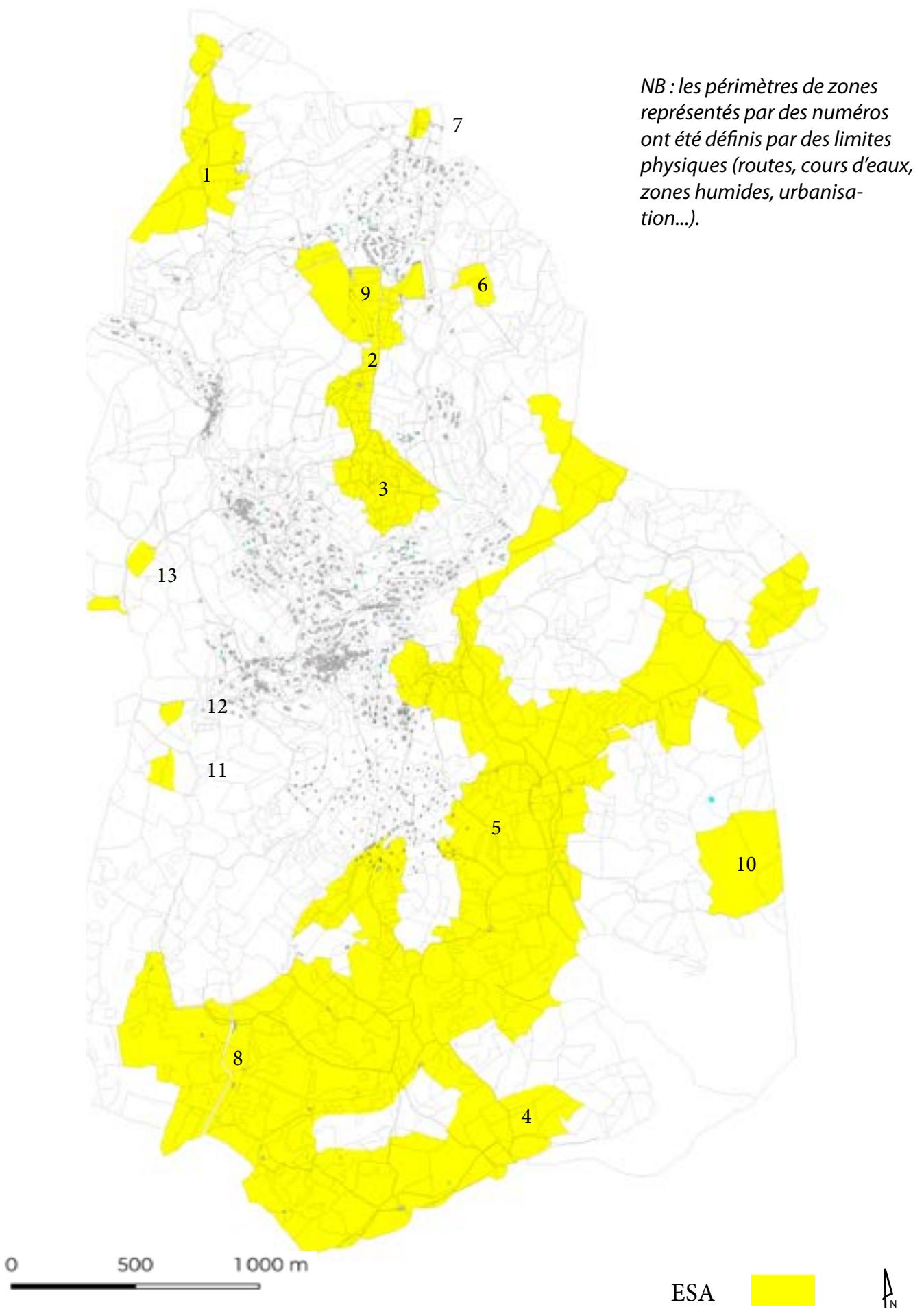


Réseau d'eau brute

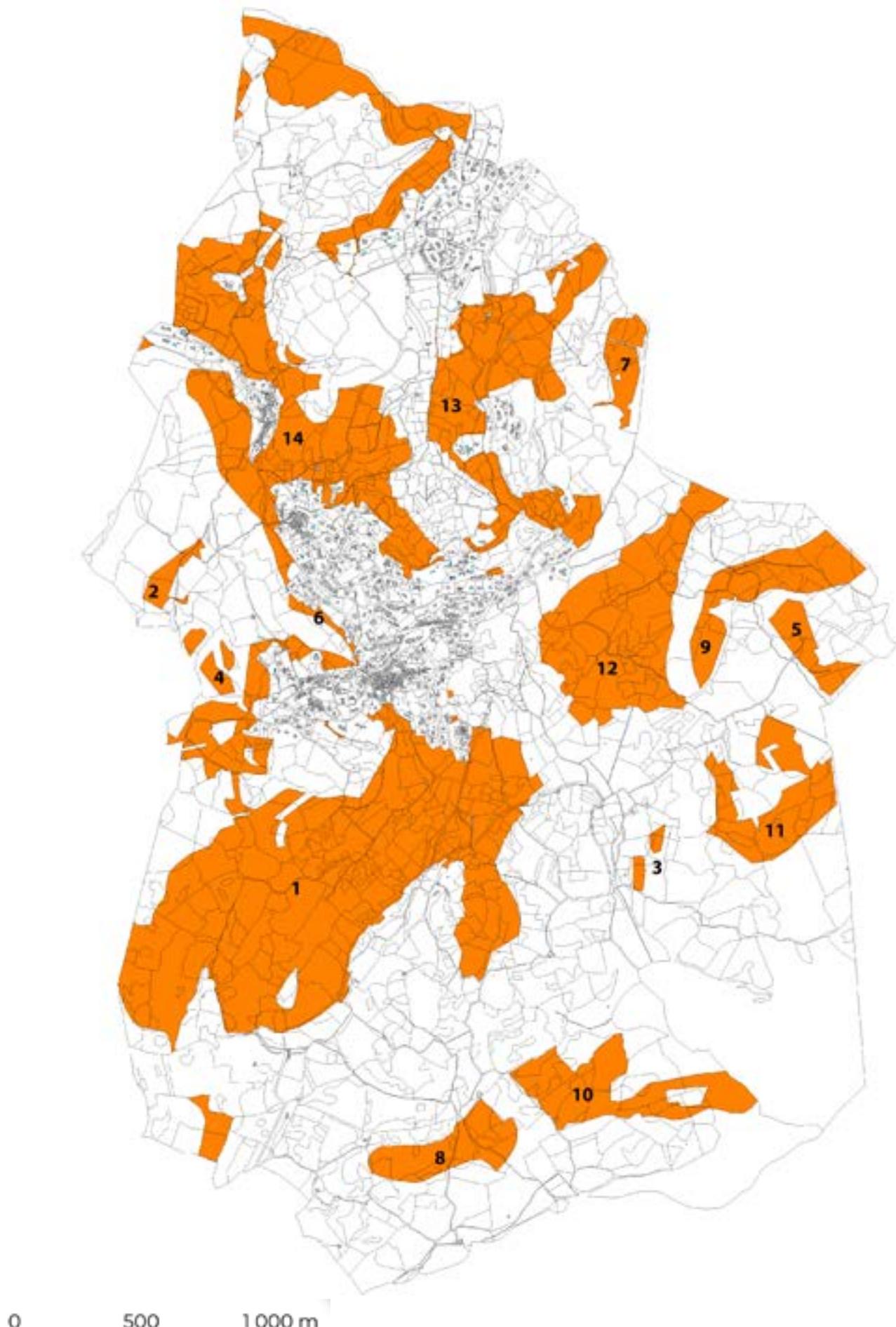


- La délimitation des espaces de production à l'échelle du P.L.U

Le croisement des données ci-avant a permis de délimiter, à l'échelle cadastrale, et du P.L.U les espaces de production ci-dessous :



ESA			
ASP SODE-TEG	<i>Pastoral améliorable avec pente inférieure à 15 %</i>	P1	N°5-8-10-11-12-13
		P2	N°1-4-5-6-8
		P3	N°4
		PB1	N°5
		PB2	N°2-3-5-9-10
		PB3	N°5
	<i>Pastoral cultivable</i>	CP1	N°5-8
		CP3	N°5
		CPB1	N°3-5
<i>Agricole actuel (1981) et autre</i>		Jardins	N°5-7-9-
		Cultures herbacées	N°2-5-8-
		Vergers	N°5-8-
		Vignes	N°4-5-8
		Oliviers (OL CV 6, OL 2)	N°1-5
		Peuplements Forestiers (CV2)	N°5-10
RPA ODARC	<i>Peu ou pas de contraintes</i>	A	N°5-8-
	<i>Contraintes marquées dans les horizons profonds</i>	D1	N°5
	<i>Profondeur limitante</i>	B67D	N°5
		Ep	N°5-10
	<i>Autres</i>	P	N°4-5
		N	N°4-8
OEHC	<i>Réseau d'irrigation</i>	Réseau OEHC	N°1-2-3-5
LOCAL	<i>Les espaces exploités et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux</i>	RPG 2020 Potentiel pastoral existant, pentes acceptables (inférieures ou proches de 15 %), surfaces exploitées et mécanisables	N°1-2-3-5-8-11-12-13
ACCESSIBILITÉ	<i>Desserte existante</i>	Routes, pistes et/ou chemins piétons	
DIVERS	<i>Cartographies historiques</i>	Photos aériennes 1950 – 1965 : surfaces exploitées (cultures, jardins en terrasses, aires de pacage)	N°1-2-3-4-5-7-8-9-10-11-12-13



0 500 1 000 m

ERPAT



ERPAT			
ASP SODETEG	<i>Pastoral améliorable avec pente supérieur à 15 %</i>	P1 P2 P3 PB1 PB2 PB3	N°1-2-4-7-11-12-14 N°12-13 N°10 N°1-3-5-6-9-14 N°8-10-11-12-13-14 N°10
	<i>Espaces pour l'arboriculture traditionnelle</i>	-	-
	<i>Agricole actuel (1981) et autre</i>	Oliviers (OL CV 6, OL 2)	N°1-6-12-13-14
LOCAL	<i>Les espaces exploités et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux</i>	RPG 2020 Potentiel pastoral existant, pentes acceptables (Supérieures ou proches de 15 %), surfaces exploitées et mécanisables	N°1-3-4-5-8-9-10-11-12-13-14
ACCESSIBILITÉ	<i>Desserte existante</i>	Routes, pistes et/ou chemins piétons	

C) La valorisation de produits agricoles : les signes officiels de qualité et d'origine (INAO)

Le territoire de Santa Reparata di Balagna est inclus dans l'aire géographique de plusieurs produits agricoles bénéficiant d'un signe officiel d'identification de l'origine et de la qualité (Cf. www.inao.gouv.fr).

Signes	Produits	Aire
AOC - AOP	Brocciu	Toutes les communes de Corse
IGP	Clémentine de Corse	Cartographie qui suit
AOC - AOP	Coppa de Corse – Coppa di Corsica	Toutes les communes de Corse (partie communale supérieure à 80 m d'altitude) Cartographie qui suit
AOC-AOP	Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica	700 000 ha et 297 communes dont Santa Reparata di Balagna
IGP	Île de Beauté	Cartographie qui suit
AOC - AOP	Jambon sec de Corse – Prisuttu	Toutes les communes de Corse (partie communale supérieure à 80 m d'altitude) Cartographie qui suit
IGP	Kiwi de Corse (IG/)	Cartographie qui suit
AOC - AOP	Lonzo de Corse – Lonzu	Toutes les communes de Corse (partie communale supérieure à 80 m d'altitude) Cartographie qui suit
IGP	Vins Méditerranée	Cartographie qui suit
AOC - AOP	Miel de Corse – Mele di Corsica	Toutes les communes de Corse
AOP - AOC	Vin de Corse	Cartographie qui suit

L'appellation d'origine contrôlée (AOC), « c'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. La production, la transformation et l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée. Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits ».

L'appellation d'origine protégée (AOP) est une reconnaissance européenne de produits préalablement labellisés en AOC pour la France.

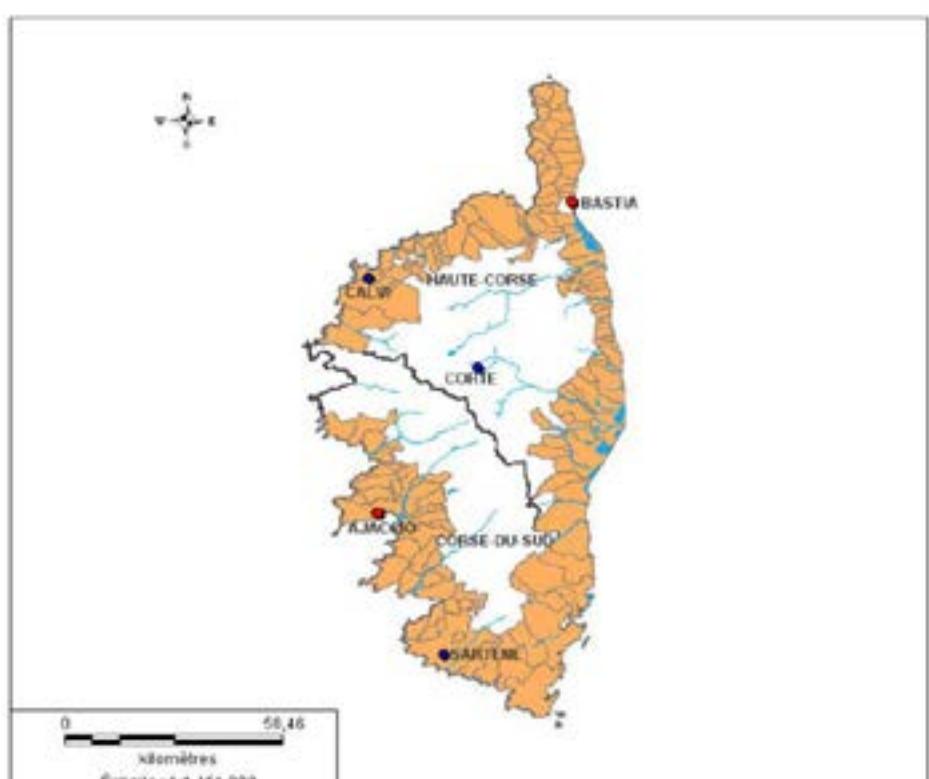
L'indication géographique protégée (IGP) est une reconnaissance au niveau européen « du nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire : originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée ».

Cette expression du lien unissant le produit et son terroir garantit ainsi une concurrence loyale pour les producteurs comme une origine certifiée pour les consommateurs. Elle permet aux différents acteurs de l'agriculture de valoriser des savoir-faire locaux et une production de qualité.



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Annexe Aire géographique de l'IGP Pomelo de Corse



Limites administratives
Limites départementales
● Préfectures
● Sous-préfectures

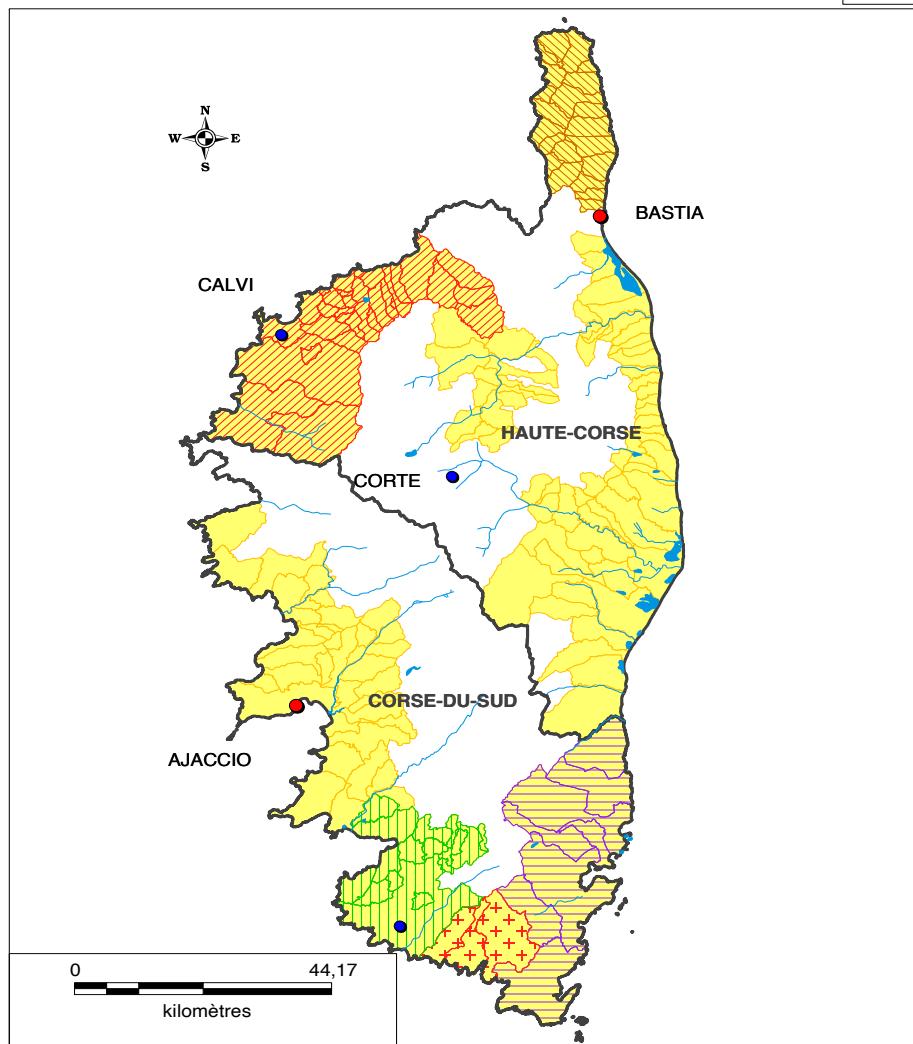
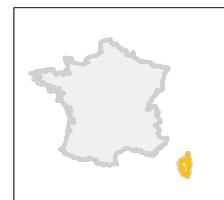
Réseau hydrographique
Cours d'eau
Points d'eau

Aire géographique
IGP Pomelo de Corse

Sources : BD CARTO2011, MAPINFO, INAO, 11/2011

Aire géographique AOC "Vin de Corse" ou "Corse"

LOCALISATION



Limites administratives :
 Limites départementales

- Préfectures
- Sous-préfectures

Réseau hydrographique :

- Cours d'eau
- Plans d'eau

Aire géographique :

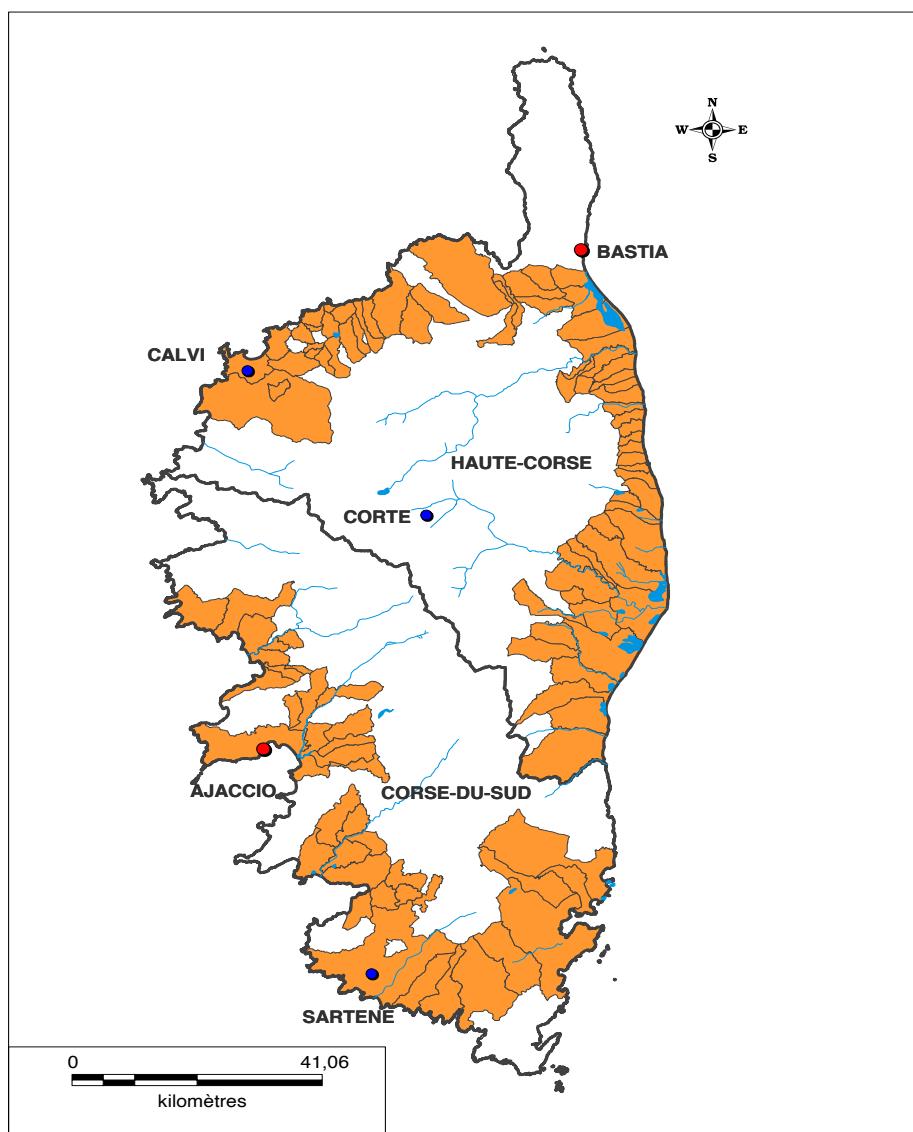
AOC "Vin de Corse" ou "Corse"

Dénominations géographiques complémentaires

- "Coteaux du Cap Corse"
- "Calvi"
- "Sartène"
- "Figari"
- "Porto-Vecchio"

Sources : BCCarto IGN2011, MAPINFO, INAO 2012-05

Aire géographique IGP Clémentine de Corse

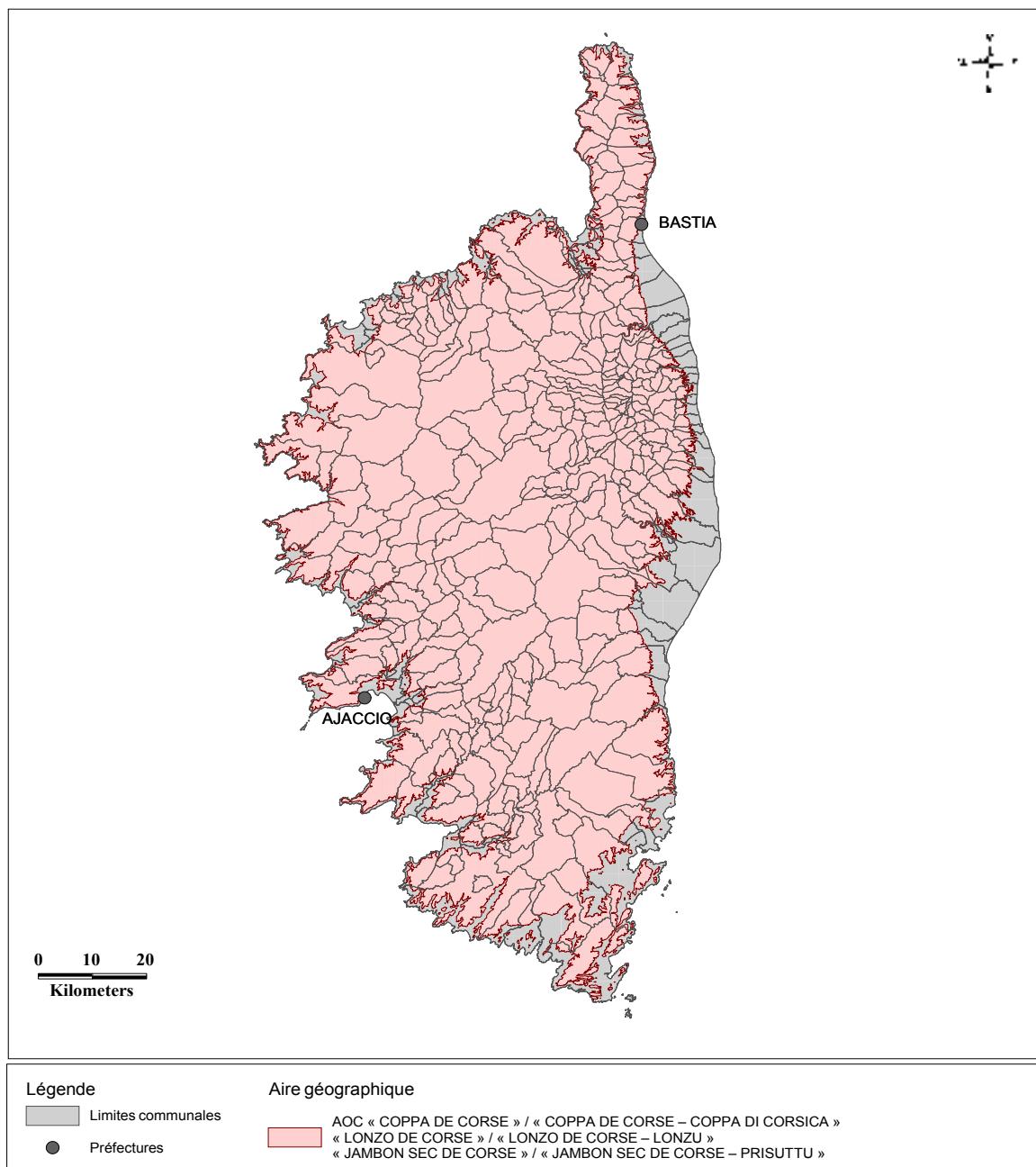


Limites administratives	Réseau hydrographique	Aire géographique
Limites départementales	Cours d'eau	IGP Clémentine de Corse
Préfectures	Points d'eau	
Sous-préfectures		

Sources : BDCarto 2011, MAPINFO, INAO, 2013-04



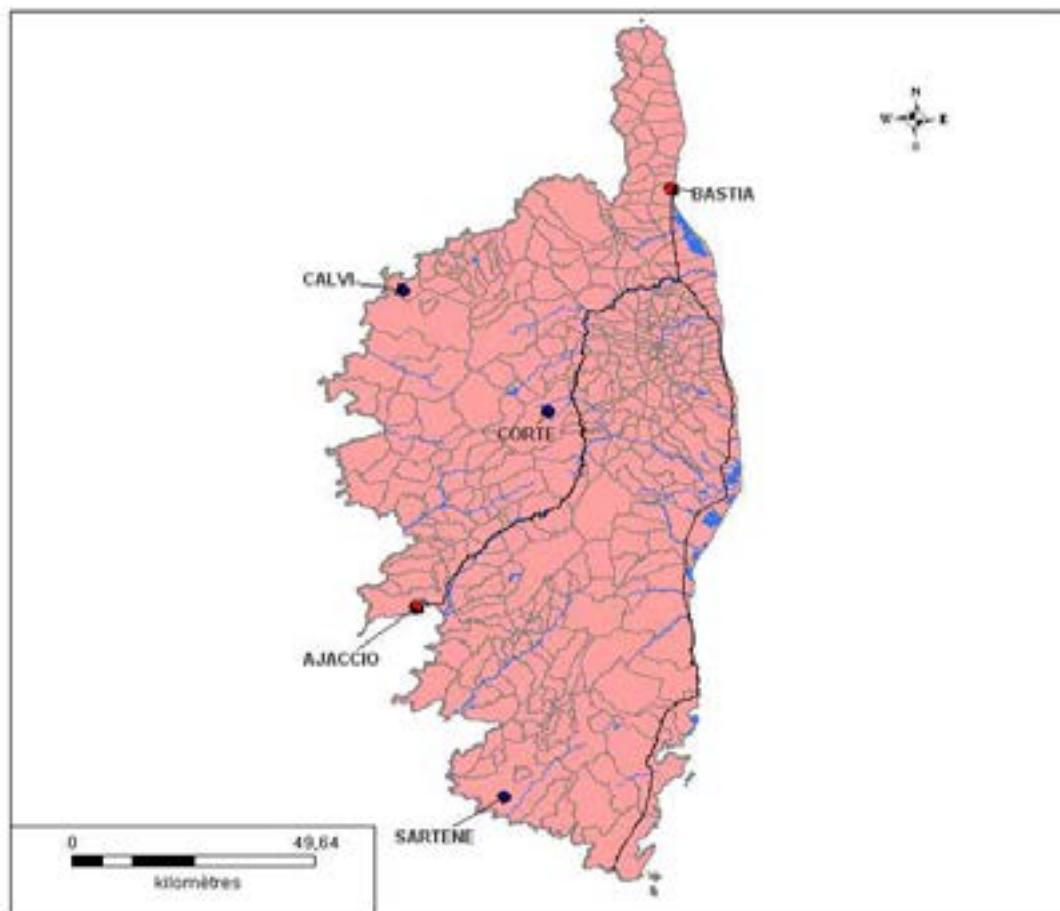
AOC « COPPA DE CORSE » / « COPPA DE CORSE – COPPA DI CORSICA »
 « LONZO DE CORSE » / « LONZO DE CORSE – LONZU »
 « JAMBON SEC DE CORSE » / « JAMBON SEC DE CORSE – PRISUTTU »
 Aire géographique



SOURCES : BD-CARTO IGN, INAO, 10/2011



Aire géographique IGP Ile de Beauté

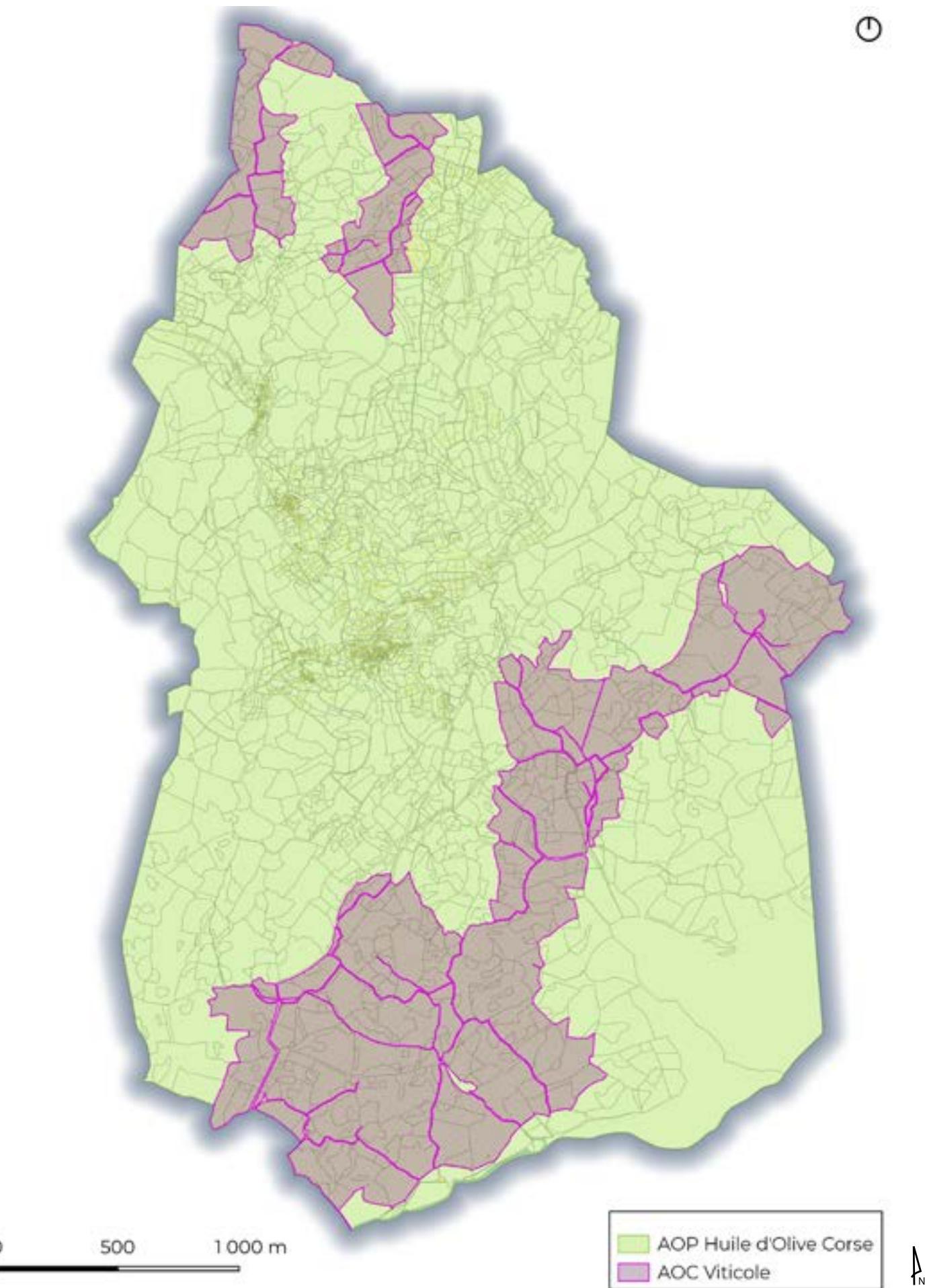


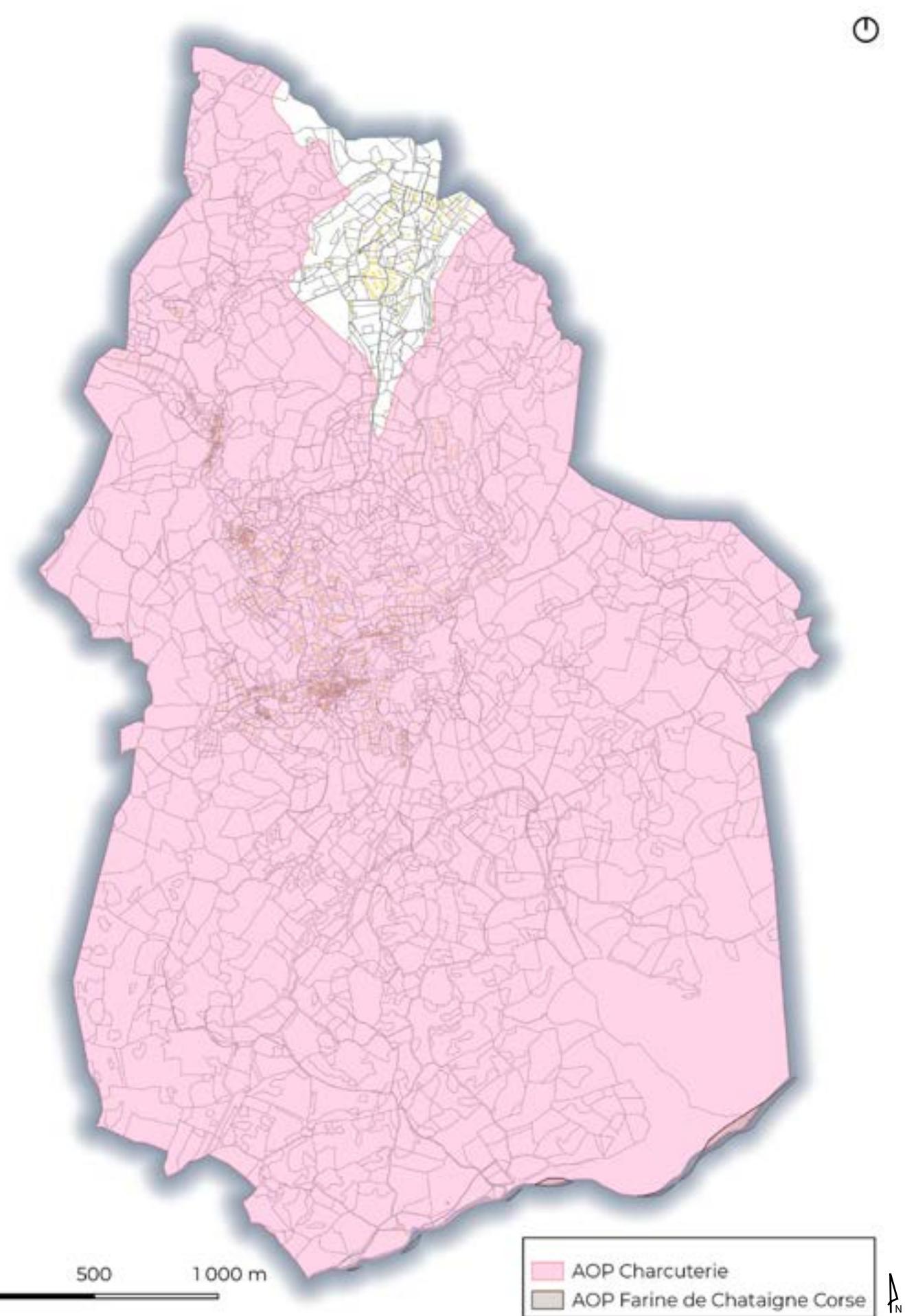
Limites administratives	Réseaux	Aire géographique
Limites départementales	Routes principales	IGP Ile de Beauté
● Préfectures	Cours d'eau	
● Sous-préfectures	Plans d'eau	

BDCarto IGN2011, MAPINFO, INAO 2012-mars

IGP Méditerranée
Méditerranée Comté de Grignan et
Méditerranée Coteaux de Montélimar
Aire Géographique









Chapitre IV : LES ENJEUX CROISES

